

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 avril 2025

---

RÉFORMER LE MODE D'ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL DE PARIS ET DES  
CONSEILS MUNICIPAUX DE LYON ET MARSEILLE - (N° 1247)

Commission	
Gouvernement	

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 98

présenté par  
Mme Runel

à l'amendement n° 91 de M. Mattei

-----

**APRÈS L'ARTICLE 2**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--